

monuments historiques. Ce caractère les distingue des croyances erronnées introduites dans le cours des siècles par l'hérésie ou le schisme.

C'est tout cela que veulent dire les qualificatifs *dogmatiques divines* ajoutés au mot *traditions* dans la proposition à prouver.

Ainsi entendue, la Tradition constitue le complément des Ecritures et constitue le second trésor de la foi. A part quelques rares exceptions qui n'ont pas eu de suite, ce second trésor a toujours été admis depuis l'origine de l'Eglise jusqu'à la trop fameuse réforme du 16ième siècle. Les protestants, la trouvant trop gênante pour la négation de certains dogmes, la rejetèrent, en établissant comme unique règle de foi les seuls livres canoniques de la Bible.

C'est contre eux qu'est dirigée la présente dissertation. Elle est donc exclusivement de controverse. C'est pourquoi nous suivrons, dans la démonstration, la marche ordinaire des démonstrations de controverse ; c'est-à-dire que nous prouverons nos avancés par l'Ecriture Sainte d'abord, puis par les témoignages des docteurs, et enfin par quelques raisons théologiques.

Toute la doctrine touchant la Tradition entendue dans le sens défini plus haut se réduit à ces trois questions : 1o Cette Tradition existe-t-elle ? 2o Quelle est sa valeur en matière de foi ? 3o Nous est-elle parvenue intégralement ?

Existence, autorité, intégrité : trois choses contenues dans la thèse énoncée. De là trois propositions différentes à prouver.

1o Il y a des Traditions dogmatiques divines.

2o Les Traditions dogmatiques divines ont la même autorité que l'Ecriture Sainte.

3o Ces mêmes Traditions nous sont parvenues avec la même intégrité que les livres saints.